



Luxembourg, le 20 juin 2019

**Circulaire n° 3719**

## Circulaire

aux administrations communales

**Concerne : La refonte de la loi communale : une réforme pour, et avec les communes dans une approche participative. - Invitation**

Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre,

J'ai l'honneur d'inviter tous les membres du conseil communal au lancement du processus de la refonte de la loi communale, qui aura lieu le 8 juillet 2019 à 18:00 heures au centre de loisirs « Am Sand » à Niederanven, comme je l'avais annoncé dans la circulaire n°3708.

La refonte de la loi communale, qui s'étalera sur les prochaines années à venir, constitue un des principaux défis du ministère de l'Intérieur. Pour mener à bien ce processus, j'ose compter sur la contribution des élus et des agents des entités du secteur communal. Cette première rencontre servira à vous présenter les enjeux, les premières idées et les démarches à suivre pour le processus participatif qui sera entamé prochainement. La rencontre nous permettra également d'avoir un premier échange de vues sur la réforme.

L'invitation, avec le programme détaillé ainsi qu'un plan d'accès au centre de loisirs, se trouve en annexe de cette circulaire. Je vous prie de bien vouloir diffuser ces documents à tous les membres de votre conseil communal.

**Pour des raisons d'organisation, je vous remercie de vous inscrire en ligne avant le 3 juillet 2019 en utilisant soit le lien, soit le code QR de l'invitation.**

Veuillez agréer, Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre, l'assurance de ma parfaite considération.

La Ministre de l'Intérieur

Taina Bofferding